**PROCÉDURE À SUIVRE POUR UTILISER LE DIF ÉLUS DANS LE CADRE DES FORMATIONS PROPOSÉES PAR L’ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D’INTERCOMMUNALITÉ DU PUY-DE-DÔME**

Afin d’utiliser votre droit individuel à la formation, et ainsi ne pas avoir à régler vous-mêmes les frais de formation demandés par l’organisme de formation, vous avez, en théorie, en tant qu’élu un certain nombre de démarches à accomplir. **Toutefois, l’Association des Maires et des Présidents d’intercommunalité du Puy-de-Dôme, afin de vous faciliter l’accès à nos formations, vous propose d’effectuer certaines démarches en votre nom.**

NB : Afin de vérifier les heures de DIF disponibles, vous pouvez demander l’état de votre compte directement à la Caisse des Dépôts et Consignations par téléphone (02 41 05 20 60) ou en téléchargeant [un formulaire dédié à cet effet](https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/Formulaire%20Demande%20nombre%20d'heures.pdf) à retourner à l’adresse mail suivante : [dif-elus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-elus@caissedesdepots.fr).

|  |
| --- |
| **Étape 1**  **Envoyer au secrétariat de l’AM63 la demande de financement, accompagnée des pièces justificatives.**  **Le secrétariat de l’AM63 centralisera les demandes et les transmettra à la Caisse des Dépôts** |
| L’élu souhaitant utiliser son DIF pour financer sa formation doit tout d’abord adresser au secrétariat de l’AM63 qui le transmettra à la Caisse des Dépôts **une demande de financement, deux mois** au moins avant la date de la formation a laquelle il souhaite participer.  **Attention sur les invitations une date limite pour l’envoi des documents au secrétariat de l’association devra être scrupuleusement respectée. Dans le cas contraire, le montant de la formation devra être prise en charge par votre collectivité.**  Le formulaire prévu à cet effet est téléchargeable sur le site dédié au DIF des élus : [formulaire de demande de financement DIF-élus](https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/media/Formulaire%20Demande%20de%20financement%20DIF%20ELUS-v%202018-05.pdf).  Le formulaire de demande de financement doit être accompagné des documents suivants :   * **Une copie de la pièce d’identité de l’élu** souhaitant suivre la formation, * **Copie d’une convocation à l’assemblée délibérante datant de moins de 6 mois** ou tout autre justificatif de statut   L’ensemble du dossier est à envoyer :   * **Par courriel** : [c.andrieu@maires63.asso.fr](mailto:c.andrieu@maires63.asso.fr). Bien préciser dans l’objet du mail : Demande de financement de formation du (date de la formation) * **Ou par voie postale** : Association des Maires du Puy-de-Dôme   Parc technologique La Pardieu  7, rue Condorcet  63 000 CLERMONT-FERRAND |

|  |
| --- |
| **Étape 2**  **Informer l’Association de la réponse de la Caisse de Dépôts** |
| La réponse de la Caisse des Dépôts est transmise directement à l’élu, ainsi qu’à l’organisme de formation soit par voie postale, soit par courriel si l’élu a bien indiqué une adresse mail dans le formulaire de demande de financement DIF-élus, accompagné de l’accord de financement avec les éléments communiqués lors de la demande de financement (formation, durée, coût de l’organisme retenu). |

|  |
| --- |
| **Étape 3**  **Après la formation** |
| L’élu n’a pas de facture à régler à l’Association. La Caisse des dépôts se charge de rembourser directement à l’Association, le montant de sa participation à la formation pour laquelle il a demandé une prise en charge.  Néanmoins, si l’élu a engagé des frais d’hébergement et de déplacement, il convient d’adresser à la Caisse des dépôts et des consignations :   * L’attestation de présence à la formation (délivrée par l’Association) * Les justificatifs de ces éventuels frais, accompagnés du formulaire dédié à cet effet * Un RIB |